

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

Secrétaire de séance: Frédérique LATOUR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/04/2023
et publié ou notifié
le 20/04/2023

Objet: Vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2023 - DE_042_2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023 de la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT comme suit :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2023	254 179.00	162 846.45
Excédent de fonctionnement 2022 reporté		91 332.55
TOTAL FONCTIONNEMENT	254 179.00	254 179.00
	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Crédits votés 2023	1 033 388.00	1 028 075.00
Restes à réaliser 2022	89 337.18	27 240.00
Excédent d'Investissement 2022 reporté		67 410.18
Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (1068)		0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 122 725.18	1 122 725.18
TOTAL BUDGET 2023	1 376 904.18	1 376 904.18

Autorise le Maire à signer tout acte utile en la matière et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Patrick LECROQ

"Le Secrétaire"

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 066 216602235 20230411-DE 042 2023-DE

